

COMMUNIQUE N° 002/2021/CC/BE DU 02 FEVRIER 2021 DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH) RELATIF A LA REPRESENTATION DES FEMMES SUR LES LISTES PROVISOIRES DE CANDIDATURE A L'ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE DU 06 MARS 2021

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) informe qu'en vue de surveiller le respect par les Partis et Groupements politiques de la loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la Femme dans les assemblées élues, il a fait le monitoring du dépôt des listes de candidature par les formations, groupements et coalitions politiques pour les élections législatives du 06 mars 2021. Ainsi, il ressort de l'analyse des dites listes de candidatures provisoires publiées que :

- Le RHDP présente **40 candidates titulaires** (après le ralliement d'une candidate indépendante) sur un total de 255 candidats soit **15,68%**, avec **36 candidates suppléantes** soit **14,17%** ;
- Le PDCI RDA présente **04 candidates titulaires** sur un total de 46 candidats soit **08,70 %**, avec **05 candidates suppléantes** soit **10,87 %** ;
- Le FPI présente **09 candidates titulaires** sur un total de 64 candidats soit **14,06 %**, avec **11 candidates suppléantes** soit **17,19 %** ;
- La plateforme EDS présente **05 candidates titulaires** sur un total de 71 candidats soit **07,04 %**, avec **13 candidates suppléantes** soit **18,31 %** ;
- La coalition EDS, PDCI-RDA présente **22 candidates titulaires** sur un total de 128 candidats soit **17,19%**, avec **18 candidates suppléantes** soit **14,06 %**.

Globalement, le CNDH note que les listes de candidatures de l'ensemble des formations et coalitions politiques ne satisfont pas au quota de représentation de 30% tel que prévu par la loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019.

En conséquence, le CNDH exhorte les formations et regroupements politiques à une plus forte inclusivité de la gent féminine dans l'engagement politique en leur sein et une appropriation complète et entière de la loi précitée.

Le CNDH reste engagé pour une participation active des femmes dans la vie politique et leur représentation dans les instances décisionnelles.

Fait à Abidjan, le 03 février 2021

Pour le CNDH
La Présidente

Namizata SANGARE